

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 139

présenté par

M. Cotel, M. Sauvan, M. Bricout, M. Arnaud Leroy, Mme Le Dissez et M. Burroni

ARTICLE 19 OCTIES

À l'alinéa 8, après le mot :

« plans »,

insérer les mots :

« et des programmes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. Il permet d'explicitier que les programmes locaux de prévention des déchets sont également inclus dans le champ de cet article.